



I DÉLIBÉRATION 66-2023

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17 juillet 2023

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	18
Absents	5
Procurations	3
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du sept juillet deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix juillet deux mille vingt-trois à dix-huit heures**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : Xavier CAUX, Christian PORTET, Valérie DILLON, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Michel MAISONNAVE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Christelle ANDRIEU, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

Absents : René BARON (procuration Xavier CAUX), Catherine MARROT (Procuration à Valérie DILLON), Maria ALEXANDRE (Procuration à Nicolas COMTE), Guillaume LACOSTE, Jean Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Changement de filière d'un agent technique

Au niveau du service des ATSEM, l'une des 4 agents est classée dans la filière technique alors qu'elle remplit les conditions pour une intégration directe dans le cadre d'emplois des ATSEM (Diplôme et expérience). Afin de lui permettre d'accéder à un projet de mobilité dans sa filière métier, il est proposé de mettre en place la procédure afférente à son intégration dans la filière des ATSEM par le biais :

1. De la création du nouvel emploi d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe, filière sanitaire et sociale ;
2. De la déclaration de vacance de cet emploi sur le site du CDG 09 ;
3. De la prise d'arrêté d'intégration directe dans un délai minimum de 4 semaines qui suivent la date de déclaration de vacance ;
4. De suppression de l'emploi d'Adjoint Technique principal 1ère classe, filière technique, auquel était rattachée l'agente.

Ce changement de filière n'a aucune incidence au 012 budgétisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création du nouvel emploi d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe, filière sanitaire et sociale
- **Approuve** la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique principal 1ère classe, filière technique, auquel était rattachée l'agente ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2023

